

Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique

Sous matière : Marchés publics

OBJET : Aménagement des vestiaires
de la Police Municipale : lots 1, 3, 4 et 5

Décision N°2024-337

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 du 27 mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.4.1,

CONSIDERANT le besoin d'effectuer des travaux afin d'aménager les vestiaires de la Police Municipale,

VU la publicité réalisée sur le site de la Dépêche du Midi de l'Aude en date du 05 novembre 2024,

VU les trois offres reçues pour le lot 1, l'unique offre reçue pour le lot 3, les deux offres reçues pour le lot 4 et l'unique offre reçue pour le lot 5 ainsi que les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (55%) et la qualité technique de l'offre (45%)

VU l'avis favorable du bureau municipal technique en date du 18 décembre 2024,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec les entreprises suivantes pour le marché de travaux d'aménagement des vestiaires de la Police Municipale :

- Lot n°01 « Déposes / Démolition » pour une offre représentant 9 606,90€ HT avec ZANELLA sise 11400 CASTELNAUDARY
- Lot n°03 « Menuiseries intérieures » pour une offre représentant 8 222,55€ HT avec l'entreprise HUNT sise 11400 CASTELNAUDARY
- Lot n°04 « Electricité » pour une offre représentant 4 921,21€ HT avec l'entreprise SARL CHARTIER ELEC sise 11400 FENDEILLE
- Lot n°05 « CVC / Plomberie » pour une offre représentant 12 473€ HT avec SARL FABRE sise 11400 CASTELNAUDARY

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.


ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 19 décembre 2024



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**



ID : 011-211100763-20241219-DEC2024337-CC